



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
mairie@poulelesecharmeaux.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du VENDREDI 19 JANVIER 2024

Date de la convocation : 11 janvier 2024

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste.

Absent excusé : DOMINGUEZ Nicolas.

Secrétaire de Séance : GRAS Isabelle

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

URBANISME

1- Droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles AB n°241, 242 et 239- 207, rue Centrale
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

2- Projet d'agrandissement du lotissement « les Monneries »:

Monsieur le Maire explique que suite à l'abandon du projet de résidence intergénérationnelle, un projet d'agrandissement du lotissement « les Monneries » initié par la commune et porté par l'OPAC est à l'étude. Il s'agirait de construire 6 maisons supplémentaires et ainsi d'agrandir le parc locatif de la commune.

- Signature de compromis de vente avec le vendeur pour février 2024.
- Lancement de la consultation en conception/réalisation modulaire 3D en décembre 2023 avec une date de rendu des offres pour le 22 janvier prochain.
- Dépôt du permis de construire en mai 2024.
- Démarrage de la phase travaux sur site prévue pour novembre 2024 et pour une durée approximative de 6 mois.

Le conseil municipal prend acte.

FINANCES

3- Amendes de police-répartition 2023-délibération d'acceptation de la subvention et engagement à réaliser les travaux:

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Département du Rhône.

Par courrier en date du 09 novembre 2023, le Préfet du Rhône nous informe qu'un montant de 2 000.00 € a été attribué à la commune dans le cadre de la répartition des amendes de police pour l'achat de panneaux de signalisation routière et de ralentisseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, s'engage à réaliser l'achat de panneaux de signalisation routière et de ralentisseurs et accepte la subvention d'un montant de 2 000.00 € provenant de la répartition des amendes de police.

4- Gestion des déchets papier-examen de propositions:

Suite à l'arrêt du conventionnement de la COR avec l'association VALORISE ayant pour activité l'optimisation de la gestion des déchets papier et cartons, Monsieur le Maire souhaite que la commune continue à s'impliquer dans cette démarche de développement durable.

Il présente deux propositions :

- Devis RECYGO-groupe LA POSTE : 2 704.50€ HT/an-cadence de passage toutes les 4 semaines
- Devis association VALORISE : 600.00€/an-cadence de passage toutes les 4 semaines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'association VALORISE pour 600.00€/an et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de partenariat.

ADMINISTRATION

5- Délibération relative à la cessation d'activité et la dissolution-liquidation du SRDC (Syndicat Rhodanien de Développement du Câble):

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5212-33, L.52 11-25-1, et L.5211-26,

Considérant qu'après la décision de l'Établissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information (EPARI) du 20 octobre 2022 de résilier sa convention de conception et d'établissement d'un réseau câblé sur le territoire du SRDC, de céder son réseau et d'être dissout, la dissolution du SRDC est de plein droit en raison de l'achèvement de l'opération pour laquelle il avait été créé (autoriser l'EPARI à concéder un réseau câblé sur son territoire),

Vu la délibération en date du 6 novembre 2023, par laquelle le SRDC a approuvé sa dissolution à compter du 31 décembre 2023 et accepté les conditions de sa liquidation,

Considérant notamment, au vu du protocole d'accord de dissolution (voir annexe 1), que cette dissolution du SRDC n'entraînera aucune charge pour ses communes et groupements de communes membres, qui pourront au prorata de leur participation au budget de fonctionnement du SRDC et de la participation de ce dernier au budget de fonctionnement de l'EPARI, percevoir une partie de l'excédent du résultat de fonctionnement constaté de l'EPARI à sa dissolution,

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'un syndicat ne peut être dissous que par le consentement unanime des organes délibérants de ses collectivités membres, il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du SRDC et les conditions de sa liquidation et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la dissolution du SRDC et les conditions du protocole d'accord de dissolution, autorise M. le Maire à accomplir tout acte et formalité en ce sens et communique aux fins de la bonne administration de cette décision, la présente délibération à M. le Président du SRDC.

VOIRIE

6- Démarche performancielle-choix des luminaires d'éclairage public:

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en œuvre d'une démarche performancielle sur l'installation d'éclairage public en partenariat avec le SYDER, il est nécessaire de choisir les modèles de lampadaires afin qu'un devis du coût global réel de l'opération puisse être établi.

Pour faire ce choix, un catalogue a été mis à disposition de la commission voirie laquelle a retenu un modèle de luminaire fonctionnel ainsi qu'un modèle de luminaire résidentiel.

Les divers projecteurs (salle des fêtes, église) seront choisis par le SYDER en fonction des modèles sélectionnés par la commune.

Les projecteurs du terrain de football ne sont pas intégrés dans cette opération.

Il est à noter que seuls les têtes des luminaires seront changées et que les poteaux existants seront repeints aux couleurs des nouvelles pièces installées.

Le choix de la commission est présenté au conseil et validé à l'unanimité des voix.

ECOLE, SPORT ET LOISIRS

7- Camping municipal-bilan de la saison 2023:

Mme Gaëlle CROISAT fait part aux conseillers municipaux du bilan très positif de la saison 2023: 660 nuitées (492 en 2022) et 5 237.32€ de recettes (taxe de séjour comprise).

Taux de fréquentation par nationalité:

- Française: 79%
- Allemande: 10%
- Belge: 1%
- Anglaise: 4%
- Néerlandaise: 6%

INFORMATIONS DIVERSES

8- Bilan du PIMMS :

En 2023, 1 657 personnes ont fréquenté le PIMMS MEDIATION dont 155 personnes de POULE-LES-ECHARMEAUX.

9- Débat d'Orientation Budgétaire :

Il se déroulera le 03 février prochain et sera suivi d'une réunion de mi-mandat.

10- Souscription relative au livre « Chroniques de Poule au fil du temps... » :

Mme Christiane RONGIARD explique que M. Claude-Henry PERRIN a écrit à compte d'auteur son deuxième ouvrage évoquant les grandes dates de la commune : « Chroniques de Poule au fil du temps... ». Ce livre de 140 pages suscite un vif intérêt auprès des Poulons et de tous ceux intéressés par l'histoire du Haut-Beaujolais.

Il est en souscription jusqu'au 31 mars à l'agence postale de Poule-Les Echarmeaux.

Séance levée à 20h20

Sonia PEREZ,
Secrétaire de séance

Aymeric CHAMPALE,
Maire